

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Valables du 19 mars 2010 jusqu'à la prochaine mise à jour des CGV : www.odimat.com/cgv.pdf

ODIMAT SARL au capital de 30 500 euros, dont le siège est rue de l'Abregain – ZAL Saint-Amé – 62800 LIÉVIN et immatriculée au R.C.S d'Arras sous le n° B 493 754 824, agréée organisme de formation 31 62 02171 62

Tout contrat conclu entre ODIMAT et « le Client » est composé des présentes « Conditions Générales » et des « Conditions Particulières » afférentes à chaque service. Ces services sont définis dans les « Conditions Particulières ».

Aucune disposition, contraire à ces Conditions Générales, lettres avec ou sans accusés de réception ou autres documents émanant du Client, ne saurait être opposés à ODIMAT s'ils n'ont pas été préalablement et expressément acceptés par ODIMAT.

Article 1. – Définitions

L'offre de référencement permet l'amélioration de la visibilité du site Internet du client, l'amélioration de ses positions dans les moteurs de recherche et l'augmentation de la fréquentation du site Internet.

L'offre de formation permet l'acquisition de connaissances théoriques ou pratiques sur le thème abordé.

Plus généralement les offres de marketing Internet permettent de valoriser l'image de marque d'un société, d'un service ou d'un produit du client; de développer directement ou indirectement le trafic et le chiffre d'affaires du client.

Article 2. – Description des services

Pour bénéficier des services de référencement, le Client a souscrit et renseigné les Conditions Particulières du contrat de référencement, de formation et plus généralement de marketing Internet.

Article 3. – Prise d'effet du contrat

Le contrat prend effet à la date de signature par le Client du présent contrat de référencement, de formation et plus généralement de marketing Internet.

Le Client accepte que ODIMAT soumette son dossier à une société de financement devant faire l'acquisition des services susvisés à l'effet de les louer au Client ou de lui proposer une solution de financement..

Article 4. – Obligation de ODIMAT

Le présent contrat est une obligation de moyen mais n'est pas une obligation de résultat. Les moteurs de recherches étant gérés par des tiers, ce contrat ne garantit pas l'ordre d'apparition des sites référencés.

ODIMAT s'engage à :

4.1 Mettre en œuvre la méthodologie convenue entre les parties et définie dans les conditions particulières

4.2 Utiliser toutes les techniques de référencement sauf celles déconseillées par les moteurs de recherche.

4.3 Si option TOP 10, TOP 20 ou TOP 30 choisie :

À l'issue du contrat dont la durée est définie à l'Article 6, **référencer et positionner le site Internet du Client sur 100% des mots-clés définis avec le client et sur les moteurs de recherche**. Par défaut, le moteur de recherche est www.google.fr

4.4 Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

4.5 Assurer la confidentialité des informations hébergées et à ne les communiquer à aucun tiers, même si le présent contrat arrive à son terme ou se trouve résilié.

4.6 Proposer et assurer le maintien au meilleur niveau de la qualité de ses outils.

4.7 À l'issue du contrat dont la durée est définie à l'Article 6, en cas de non-obtention des résultats, si le client a respecté tous ses engagements, et en particulier : nous avoir envoyé les codes d'accès du site internet sous 30 jours, nous avoir informé en cas de modifications majeure du site (changement de nom de domaine, de serveur, etc...), nous remboursons le client par un avoir au prorata des mots-clés non positionnés en fonction du niveau de garantie sélectionné.

Par conséquent la prestation sera prolongée de la durée initiale et les mots-clés non positionnés ne seront pas facturés.

Cependant, en cas de modification de l'algorithme de Google annoncée officiellement pendant la durée d'exécution du contrat, la responsabilité d'ODIMAT ne pourra être engagée.

Article 5. – Obligations du client

5.1 Le Client est responsable des propos et des contenus figurant sur son site.

En tout état de cause, le Client est responsable de la moralité, du respect des lois et règlements notamment en matière de protection des mineurs et du respect de la personne humaine ainsi que de ses données personnelles et des droits des tiers notamment en matière de propriété intellectuelle ainsi que du contenu du site et de l'ensemble des données communiquées.

Le Client s'engage donc à ne pas faire référencer et héberger de sites racistes, de charme ou à caractère pornographique, ayant trait à tout prosélytisme relatif à des mouvements sectaires tels que dénoncés sur le rapport parlementaire "Les sectes en France", illégaux et ceux ayant des liens hypertextes vers ce type de sites sont interdits sur et vers les serveurs de ODIMAT.

Le Client est informé que les publications constituent notamment des oeuvres de l'esprit protégées par les droits d'auteurs au sens de l'article L 112-2 1^{er} et 2^o du Code de la Propriété Intellectuelle.

Il assure ODIMAT qu'il est titulaire de tous les droits de propriété intellectuelle sur l'intégralité des pages qu'il fait référencer et héberger, c'est-à-dire des droits de reproduction, de représentation et de diffusion relatifs au support Internet, pour une durée préalablement déterminée.

Le Client agit en tant qu'entité indépendante et assume en conséquence seul les risques et périls de son activité. Le Client est seul responsable des services et de son site Internet, du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses.. En conséquence, ODIMAT ne serait être tenue pour responsable du contenu des informations transmises, diffusées ou collectées, de leur exploitation et de leur mise à jour, ainsi que de tous fichiers, notamment fichiers d'adresses et ce, à quelque titre que ce soit.

Le Client déclare en conséquence accepter pleinement toutes les obligations légales découlant de la propriété de ses services, ODIMAT ne pouvant être recherchée ni inquiétée à cet égard pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de violation de lois ou règlements applicables aux services du Client. Le Client déclare avoir obtenu toutes les autorisations nécessaires en matière de droits d'auteur, notamment auprès des sociétés de répartition de droits d'auteur qui seraient requises. Le Client s'engage à faire figurer sur les pages Web de son site Internet l'identité et l'adresse du propriétaire ou de l'auteur des pages Web conformément à la loi Française en vigueur.

5.2 Fournir à ODIMAT l'ensemble des éléments pour effectuer le référencement (connexion au FTP, aux statistiques, au back-office, etc..), en respectant le calendrier arrêté entre les parties si mentionné. Le client pourra fournir ces éléments par courrier, par fax ou par e-mail à l'adresse support@odimat.fr

5.3 Collaborer avec ODIMAT en mettant à sa disposition tout document ou information qui pourrait être demandé par ODIMAT, et le laisser effectuer sur le site toutes les recherches qui lui seront nécessaires. Fournir une adresse e-mail utilisée pour le référencement.

5.4 Préserver la confidentialité de toutes les informations et documents qu'il pourrait détenir du fait de l'exécution du présent contrat. Cette clause de confidentialité s'étend à tous les membres du personnel auprès duquel toutes mesures nécessaires devront être prises pour respecter la présente obligation.

5.5 Informer immédiatement ODIMAT en cas de panne ou de dysfonctionnement du site Internet afin de ne pas perdre de positions sur les moteurs de recherche.

5.6 Le Client s'engage à informer ODIMAT de toute modification concernant sa situation (notamment changement d'adresse, électronique ou autre, modification de son équipement...) et de toute modification concernant le site Internet au plus tard dans le mois de ce changement, sauf pour le changement de l'adresse de messagerie, dont la modification devra être transmise dans les 48 heures à compter de son utilisation.

5.7 Pour que la société ODIMAT garantisse ses résultats (de positionnement ou de trafic) le client s'engage à suivre les recommandations fournies. En cas de non respect de ces recommandations, la société ODIMAT serait déchargée de ses obligations.

5.8 Autoriser l'utilisation de logiciels tiers ou développés par ODIMAT afin d'améliorer l'optimisation ou le suivi du référencement du site internet en question. S'assurer de la conformité de ces logiciels avec le système informatique du client.

Article 6. – Durée

Le présent contrat est conclu pour une durée de 1 an à compter de la date de signature des « Conditions Particulières », de la proposition commerciale ou du devis. Le présent contrat engage les parties dès sa signature. Par dérogation aux présentes, la durée du contrat peut être différente, en quel cas elle est clairement indiquée dans les « Conditions Particulières » Il est renouvelable à l'issue de cette période par tacite reconduction, pour des périodes de un an renouvelable sauf dénonciation par l'une des Parties, par lettre recommandée avec accusé de réception trois mois avant l'échéance du terme en cours sans indemnité de part et d'autre. Il pourra prendre fin par anticipation d'un commun accord, les parties ayant décidé de faire évoluer les modalités de leur coopération.

Article 7. – Résiliation

Le présent contrat ne peut donc être résilié, avant l'échéance de ce terme, à l'initiative de l'une des parties, sans le consentement de l'autre partie.

Article 8. – Tarif et modalité de paiement

8.1 Tarif : Le tarif indiqué sur les Conditions Particulières sera obligatoirement le prix de vente.

8.2 Paiement : Les modalités de paiement sont indiquées sur les Conditions Particulières. Par défaut, un acompte de 40% à la commande est demandée, le solde est payable à 30 jours.

8.3 ODIMAT se réserve le droit de répercuter, sans délai, toute nouvelle taxe réglementaire, administrative ou légale ou toute augmentation de taux des taxes existantes.

8.4 Conséquences d'un retard de paiement et pénalités de retard

Un retard est constaté lorsque le paiement complet, ou la réception des documents financiers n'a pas lieu avant les 30 jours suivant la signature du contrat.

Tout impayé (défaut de provision...) sera considéré comme un retard de paiement.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par ODIMAT de manière particulière et écrite, le défaut total ou partiel de paiement à l'échéance de toute somme due au titre du contrat entraînera de plein droit et sans mise en demeure préalable et sans préjudice :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues par le Client au titre du contrat, quel que soit le mode de règlement prévu.
- la possibilité de suspendre ou de résilier, si bon semble à ODIMAT, l'exécution de toute commande en cours jusqu'au paiement complet des sommes dues par le Client
- l'application d'un intérêt à un taux égal à 1% par mois sans que celui-ci ne puisse être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal Français,
- l'application de frais de 45 euros en cas de rejet de prélèvement automatique ou chèque sans provision.
- l'application d'une clause pénale de 15% de la somme d'ue avec un minimum 150 euros de frais de dossier pour la mise en demeure ou la procédure contentieuse.
- La suspension de toutes les prestations en cours, quelle que soit leur nature

Tout désaccord concernant la facturation et la nature des services devra être notifié par courrier électronique à l'adresse facturation@odimat.fr dans un délai d'un mois après émission de la facture.

Dans l'hypothèse où des frais seraient exposés par ODIMAT, cette dernière en informera le Client et lui communiquera les justificatifs et la facture correspondant. Le Client pourra alors régler la somme due par virement bancaire en euros

Article 9. – Publicité et promotion

ODIMAT pourra à l'occasion de manifestations, dans les colloques et publications spécialisées sur les marchés professionnels, se prévaloir des services fournis au Client ainsi que sur ses documents commerciaux et/ou plaquettes.

Article 10 – Modification

Les conditions générales, particulières et le bon de commande en ligne prévalent sur les conditions générales, particulières et le bon de commande imprimée. Les parties conviennent que ODIMAT peut, de plein droit, modifier son service sans autre formalité que d'en informer le Client par un avertissement en ligne ou de porter ses modifications dans les conditions générales en ligne. Toute modification ou introduction de nouvelles options d'abonnement fera l'objet d'une information en ligne sur le site localisé à l'adresse www.odimat.fr ou l'envoi d'un courrier électronique au Client. Dans cette hypothèse, le Client peut, en dérogation à l'article 7 des conditions générales, résilier le contrat dans un délai de trente jours à compter de l'entrée en vigueur de ces modifications

Article 11 – Loi applicable et attribution de juridiction

La loi Française sera seule applicable au présent Contrat, à l'exclusion, d'une part, des règles de conflit prévues par la loi Française, et d'autre part, des dispositions de la loi Française qui seraient contraires au présent Contrat.

Tout litige entre les parties, relatif à leurs relations contractuelles et notamment à l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent Contrat, sera soumis au tribunal de commerce d'Arras (France) même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs. Si, à la lecture de ces conditions générales référencement, le Client a des questions à poser, il peut contacter ODIMAT par voie postale, ODIMAT – rue de l'Abregain – ZAL Saint-Amé – 62800 LIÉVIN, ou par voie électronique à juridique@odimat.fr

Le simple fait de réserver en ligne, de signer la proposition commerciale, de signer le devis ou de signer le contrat vaudra acceptation pleine et entière des présentes Conditions Contractuelles.